



## Actualisation !! Interdiction de Fumer : Une mesure appréciée par les responsables d'établissements et leur clientèle.

Rubrique : actualités - Date : mercredi 30 juillet 2008

---

Paris, le 17 juin 2008 : Bientôt 6 mois d'application, l'heure des premiers bilans arrive. Alors que les syndicats avancent des pertes de chiffres d'affaires de 20, 30 voir 40 %, DNF publie 2 enquêtes réalisées par TNS direct, premier bilan positif sur l'interdiction de fumer, tant du côté des CHRD que du côté des clients. Les récentes données INSEE démontrent également que l'impact de la mesure n'a quasiment pas d'influence sur les recettes des établissements. Enfin une micro étude réalisée en région parisienne confirme la positivité de la mesure.

Devant les annonces catastrophiques de certains représentants des CHRD, DNF a décidé de « prendre la température » et de commander deux études à l'institut de sondage TNS direct. Estimer l'impact de la mesure d'interdiction de fumer dans les CHRD, évaluer les comportements des exploitants et connaître l'opinion de la clientèle étaient donc les principaux objectifs de ces études.

L'interdiction de fumer est très appréciée, que ce soit par les responsables de CHRD (65 %), par les clients fumeurs (51%) et par les clients non fumeurs (91 %). C'est ainsi que près de 82 % de la population juge la mesure comme bonne. La micro étude parisienne décèle également 90 % d'opinions positives concernant l'interdiction de fumer. Les non-fumeurs la plébiscitent à 97% tandis que les fumeurs sont ravis de cette mesure à 71 %. Cette nouvelle réglementation n'a majoritairement pas changé les habitudes des consommateurs, un petit pourcentage de fumeurs déclare moins fréquenter les lieux mais d'ici un an, comme dans tous les pays qui ont franchi le pas, ces fumeurs devraient revenir à une fréquentation plus assidue. Les espaces fumeurs se déplacent&

88% des exploitants déclarent ne pas avoir d'espace fumeurs et seul un petit 12% propose un espace dédié aux fumeurs. Néanmoins, 92% des responsables déclarent que leur espace fumeur est une terrasse. Cela dénote une confusion dans la notion d'espace fumeur, définie dans le code de la santé publique comme un local situé « à l'intérieur de l'établissement ». La terrasse est, par principe, un espace extérieur où l'on peut fumer s'il n'est ni couvert ni fermé, mais il ne peut pas être dédié en exclusivité à la seule clientèle des fumeurs.

Ainsi, sur l'ensemble des établissements sondés, seul 1% propose un fumoir ou une cabine-fumeur conforme à la définition du décret.

L'impact de l'interdiction de fumer A 59 %, les exploitants de CHRD pensent que cette interdiction de fumer est appréciée par la clientèle et à 66%, par leur personnel. Ils sont globalement satisfaits (65 %) de cette nouvelle mesure. Néanmoins, on note seulement 26 % de contentement pour les responsables de Bar-tabac qui accusent, à tort, l'interdiction de faire baisser leur chiffre d'affaire (chiffre d'affaire possiblement en baisse, mais pas nécessairement à cause de l'interdiction de fumer, et en tout cas, chute compensée par des aides de l'Etat). Un aspect intéressant, et qu'il faut souligner, c'est que seul 27 % des bars tabac s'étaient préparés à l'interdiction de fumer. Trompés par leurs représentants, ils pensaient certainement arracher une dérogation au dernier moment.

Les Bénéfices de l'interdiction de fumer

Une très grande majorité des professionnels reconnaît les bénéfices de l'interdiction de fumer surtout en termes de confort et de propreté. 84 % sont aussi d'avis que cette mesure a pour effet de mieux protéger leur personnel ce qui, de plus, les met à l'abri d'un risque juridique certain. Une majorité de clients déclarent rester plus longtemps dans les lieux et mieux apprécier leur repas/verres/soirées depuis la mise en place de l'interdiction de fumer.

### Fréquentation et chiffres d'affaires

Alors que la clientèle affirme qu'elle n'a pas changé ses habitudes en matière de fréquentation des CHR, les exploitants estiment, quant à eux, être victimes d'une baisse de fréquentation. Cependant, pour 57 %, la fréquentation est restée inchangée et pour 5 % elle a augmenté.

Nous retrouvons des chiffres similaires lorsque l'on évoque le chiffre d'affaires, avec 52 % des exploitants qui disent n'avoir ni perdu ni gagné en CA, 6 % qui déclarent avoir gagné en chiffre et 42 % qui estiment avoir perdu du chiffre d'affaires. Pourtant, si l'on compare ces résultats avec les données de l'INSEE à fin mars 2008, il y a une contradiction, puisque ces dernières ne font aucunement état de pertes significatives de chiffre d'affaires.

Près de 6 mois après l'interdiction de fumer, on doit mettre en évidence l'appréciation unanime de la mesure par la population et son appréciation très majoritaire chez les cafetiers et restaurateurs. Qu'ils soient fumeurs ou non fumeurs, les clients plébiscitent l'interdiction de fumer. Un faible pourcentage déclare avoir changé ses habitudes à la baisse. Les premières données économiques de l'INSEE démontrent un impact très peu significatif sur le chiffre d'affaire qui peut être dû à la conjoncture économique plus qu'à la mesure en elle-même. La phase de transition peut être longue, surtout pour ceux qui contestent ouvertement cette mesure de santé publique. On estime, compte tenu des expériences étrangères, qu'il faut près d'une année pour que les non-fumeurs réinvestissent massivement les lieux et que les rares fumeurs récalcitrants reprennent leurs habitudes antérieures.

La mise en place de cette mesure d'interdiction de fumer, devenue indispensable, est une réussite absolue grâce aux professionnels qui ont fait preuve d'un grand civisme. Demeurent cependant quelques zones de flou, notamment pour les terrasses, des espaces qui sont devenues paradoxalement souvent trop fermés et considérés, à tort, comme des zones exclusivement réservés aux fumeurs. Les professionnels devront veiller à conserver à ces espaces publics leur caractère attractif pour tous, tout en s'assurant que la pollution extérieure qui se concentre dans ces espaces n'envahisse leurs établissements. La grande majorité de professionnels, des clients et des salariés apprécie la mesure, il serait très irresponsable de continuer à rechercher des stratégies de contournement.

## NOUVEAU

Consulter le rapport complet TNS



Consulter le dossier de presse



**Dossier de presse**

Consulter la présentation et l'analyse



présentation et analyse